LES NORMES DE LA FIFA POUR LES SIEGES INDIVIDUELS

5.2.1 Places assises

Le choix et la configuration des sièges dans la cuvette du stade doivent être déterminés aux prémices du processus de conception, car le type de sièges utilisé peut influer sur la conception des gradins, mais aussi sur le sentiment de confort et de sécurité des spectateurs.

Lors du choix des sièges, il faut tenir compte du climat local, des conditions d'exploitation du stade, du coût et des aspirations du projet en matière de confort et d'expérience pour les spectateurs.

Le climat local peut influencer le choix et la couleur des sièges, car l'efficacité de certains matériaux et méthodes de construction varie en fonction des conditions. Il faut donc déterminer si les sièges sont susceptibles d'être soumis à des conditions météorologiques extrêmes (chaleur, froid, soleil, précipitations, etc.). Une exposition prolongée ou excessive à la lumière UV peut modifier la couleur des sièges. Par conséquent, en cas d'indice UV très élevé, la stabilité aux UV des matériaux utilisés doit être vérifiée.

L'inflammabilité est un autre facteur important à prendre en compte lors du choix des sièges. Tous les sièges utilisés dans un stade doivent être ignifugés afin que la cuvette du stade et ses fixations soient à l'épreuve du feu.

La robustesse générale des sièges doit également être prise en compte, y compris la méthode de fixation des sièges au gradin. Il est possible d'envisager différents niveaux de robustesse pour différentes zones de places assises, par exemple dans les zones réservées aux supporters visiteurs (à l'extérieur), où les sièges peuvent être plus utilisés que dans les zones réservées aux supporters locaux. Un bon entretien prolongera la durée de vie et l'aspect initial des sièges sur une plus longue période.

Parmi les types de sièges de base, on retrouve deux catégories : les sièges fixes et les strapontins. Les sièges fixes offrent une solution robuste et moins coûteuse puisqu'ils ne comportent pas de pièces amovibles. Ils demandent cependant un nettoyage plus régulier et obstruent le passage, ce qui rend plus difficiles la sortie et les évacuations

d'urgence, à moins que la profondeur des marches des gradins ne soit augmentée. Les strapontins sont souvent plus chers, mais offrent plus de confort aux spectateurs tout en facilitant leur circulation le long des rangées. Le choix des sièges variera probablement d'une zone à l'autre du stade, les utilisateurs ayant des exigences différentes. Dans les zones de sièges d'hospitalité et d'admission générale, les sièges peuvent parfois être rembourrés. Dans ce cas, on préconise généralement de concevoir des strapontins, fabriqués dans des matériaux résistants aux intempéries afin de prolonger leur durée de vie et faciliter leur entretien. Les sièges d'hospitalité nécessitent généralement une profondeur de marche beaucoup plus importante pour accueillir les sièges rembourrés avec des accoudoirs, comme on l'explique dans la sous-section 6.3.1, et pour offrir un plus grand confort.

5. Afbeeldingen - Final fr FR-04

Figure 5.2.1

Passages libres entre les sièges, entre les sièges et les rails ou les murs, et entre les sièges à accoudoirs fixes.

Directives pour la disposition des sièges

La disposition des sièges répond à une volonté d'atteindre le niveau de confort et d'expérience souhaité pour les spectateurs, en tenant compte des considérations de sécurité. Il faut cependant rappeler que ces facteurs affectent le coût total du stade, étant donné que sa taille et son coût augmentent avec la largeur des sièges et la profondeur des marches.

Pour les zones d'admission générale, la profondeur des marches des gradins doit être d'au moins 800 mm et l'entraxe des sièges doit être d'au moins 500 mm, s'ils sont conçus selon les normes internationales. L'entraxe des sièges prestige et la profondeur des marches seront généralement plus importants afin d'améliorer le confort et de permettre l'installation de sièges plus grands, en particulier s'ils sont dotés d'accoudoirs fixes (cf.sous-section 6.3.1).

Lors de l'examen de la profondeur des marches et du type d'assise, il est important de conserver une distance d'au moins 400 mm entre deux sièges ou entre un siège est un autre élément de la cuvette (par ex. une barrière). L'espace minimum, tel qu'illustré et

expliqué à la figure 5.2.1, est nécessaire pour assurer la sécurité des sorties et des évacuations d'urgence et pour permettre aux spectateurs de se croiser en toute sécurité pendant un match afin d'accéder aux sièges. Ceci est d'autant plus important pour les gradins plus pentus, tels que les gradins supérieurs des grands stades, où une voie libre sûre est nécessaire pour atténuer tout risque de chute des spectateurs.

Il est important de déterminer le nombre de sièges disposés entre les allées radiales au début de la conception de la cuvette, car il peut influencer la mise en place de la grille structurelle de la cuvette et du stade.

Le nombre de sièges entre les allées peut varier selon les réglementations locales et peut être influencé par la méthodologie relative aux largeurs ou au calcul des flux (cf. sous-section 2.3.2). En principe, ce chiffre doit être fixé de manière à assurer la sécurité et le confort des spectateurs qui souhaitent quitter la rangée. Un chiffre de l'ordre de 28 sièges entre les allées est considéré comme une bonne pratique au niveau international. Lorsque l'accès à la rangée se fait par une seule allée, ce nombre doit être divisé par deux.

Sièges accessibles

Les quatre catégories principales de sièges accessibles sont décrites ci-dessous. Le nombre de sièges accessibles requis par rapport à la capacité totale du stade est indiqué dans la sous-section 2.3.1.

Places destinées spécifiquement aux utilisateurs en fauteuils roulants

Consulter les sous-sections 2.3.1 et 2.3.3.

Sièges faciles d'accès

Les sièges faciles d'accès sont réservés aux spectateurs à mobilité réduite qui ne sont pas en fauteuil roulant. Ils sont disposés de la même manière que les places d'admission générale et doivent être accessibles par trois marches au maximum depuis la coursive ou le salon qui les dessert. Idéalement, ils doivent être adjacents à l'allée et à un siège destiné à un accompagnateur.

Sièges équipés faciles d'accès

Ces sièges doivent être disposés avec un entraxe minimal de 500 mm et doivent être accessibles par trois marches au maximum depuis la coursive ou le salon qui les dessert. En outre, la profondeur de la marche devrait laisser un espace minimal de 650 mm devant le siège lorsque celui-ci est abaissé s'il s'agit d'un strapontin, ou depuis l'avant du siège s'il est fixe. Cet espace supplémentaire doit permettre, au besoin, d'accueillir un chien d'assistance. Les sièges doivent être équipés de bras pour aider le spectateur à se lever et à s'asseoir, et un siège pour accompagnateur doit être placé à côté.

Sièges larges faciles d'accès

Ces sièges sont destinés aux adultes atteints d'obésité dont la mobilité est limitée ou qui ont besoin d'un siège plus large. La largeur de ces sièges doit être équivalente à celle de deux sièges standard d'admission générale et doit être accessible par un maximum de trois marches depuis la coursive ou le salon qui les dessert. En outre, la profondeur de la marche devrait laisser un espace minimal de 650 mm devant le siège lorsque celui-ci est abaissé s'il s'agit d'un strapontin, ou depuis l'avant du siège s'il est fixe. Ces sièges doivent être conçus pour supporter un poids d'au moins 250 kg.

5.2.2 Places debout

Dans certaines parties du monde, il est d'usage de prévoir des zones de places debout dans les stades. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette pratique (coûts, préférences des spectateurs, meilleure ambiance les jours de match). Bien que la FIFA ne préconise pas spécifiquement l'intégration de ce genre de zones dans la conception des nouveaux stades, elle reconnaît que, dans certaines circonstances, la mise à disposition de places debout reflète les préférences du marché local.

Lorsque l'on envisage d'introduire des zones debout dans un stade, il faut tenir compte des codes et règlements locaux et régionaux, ainsi que des exigences propres aux compétitions. Si des places debout sont prévues dans le stade, elles doivent être conçues de manière à garantir un environnement sûr pour tous les spectateurs.